

Proces verbal de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024.

Présents : Ferré Nicolas, Aurélie Chassac, Mathieu Picard, Aurélie Saint-Martin, Jean-Charles Disko, Charline Denis, Jean Manuel Simon, Anita Jamin, Florian Gurgand, Gwendoline Perreau, Sabrina Madier, Evelyne Chastanet.

Absents excusés : Nicolas Dugleux, Sandrine Berny-Souchard, Sandrine Leraut.

Absents non excusés :

Secrétaire : Sabrina Madier

Ordre du jour :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2024

Le Conseil Municipal est amené à valider le compte rendu du 14 mars 2024

Débat :

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024.

Finances

2. Approbation du compte financier unique 2023 (CFU)

Rapporteur : Jean-Charles DISKO

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et sous la présidence du conseiller municipal le plus âgé le conseil municipal est amené à se prononcer sur la validation du compte financier unique.

Monsieur Jean-Charles Disko, rappelle que le compte financier unique 2023 est établi conjointement par le Trésorier de Melle à la clôture de l'exercice et l'ordonnateur de la collectivité, M le Maire.

Après vérification, le compte financier unique 2023, établi conjointement par Mme AMORY, receveur, et M le Maire, est conforme aux comptes respectifs du receveur et de la collectivité pour l'exercice 2023. Le document est donc établi conformément à la concordance entre les comptes de l'ordonnateur et ceux du receveur.

Le résultat 2023 se traduit ainsi :

Commune	DEPENSES 2023	RECETTES 2023	Solde
Investissement	911 821,85	531 078,94	-380 742,91
Fonctionnement	867 029,15	1 028 393,17	161 364,02

Décision :

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées,

Le conseil municipal par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour,

- Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2023
- Dit que le compte financier unique visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- Approuve et arrête les résultats 2023 du compte financier unique ci-dessus
- Autorise le Maire à signer le compte financier unique 2023

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2023 dans l'exercice 2024

Rapporteur : Nicolas Ferré

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 dans l'exercice 2024.

COMMUNE		Resultat de clôture 2022	Part affectée à l'invest	Résultat de 2023	Résultat clôture 2023	RESTE A REALISER	SOLDE 2023
INV		-10 237,00		-380 742,91	-390 979,91	-351 590,35	-742 570,26
FONCT		756 323,76	14 937,00	161 364,02	902 750,78		902 750,78
		746 086,76	(1068)	-219 378,89	511 770,87		160 180,52
Délib affectation de résultat "Commune"							
Excédent antérieur			741 386,76				
Resultat de fonctionnement 2023			161 364,02				
Resultat de fonctionnement			902 750,78				
Solde inv 2023			-390 979,91				
Solde des RAR			-351 590,35				
1068			742 570,26				
Cpte 002 Recette de fonct			160 180,52				
Cpte 001 Dépense inv			390 979,91				

Décision :

Au vu des résultats du CFU présenté et la reprise des résultats des exercices antérieurs et des restes à réaliser, Le conseil municipal par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, décide l'affectation des résultats ci-dessus.

4. Vote des Taux d'imposition

Rapporteur : Nicolas Ferré

En 2023, le conseil a décidé d'augmenter les taux à hauteur de 3% :

La Taxe foncière bâti (TFB) 33,95%

La taxe foncière non bâties (TFNB) de 61,14%

La taxe d'habitation à 21,37%

Au titre de 2024, le coefficient de revalorisation est fixé à 1.039 soit une augmentation des bases de + 3.9%, vous trouverez en annexe 1 l'état 1259 avec l'évolution des bases d'imposition (colonne 1 et colonne 4)

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux cette année.

Abstention : Saint-Martin Aurélie

5. Vote des subventions/participations/adhésions

Rapporteur : Nicolas Ferré

Mr le Maire rappelle pour information le détail des subventions, adhésions et participations allouées les années précédentes et présentes les différentes demandes et les montants proposés pour 2024 :

PARTICIPATIONS/ ADHESIONS/SUBVENTIONS						
COMPTE	Organisme	2020	2021	2022	2023	PROPOSITIONS 2024
65568	ACEMPSSBB-V	23 500,00	23 867,00	20 200,00	20 591,00	21 003,00
65568	SIGIL	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00
65568	REGION - Part communale navette	7 000,00		2 457,55	1 500,00	1 500,00
65568	SERTAD DEFENSE INCENDIE	1 903,70	3 324,50	612,00	700,00	700,00
65568	CCMP BALAYAGE/ SIVOM	950,00	671,39	726,45	750,00	750,00
65568	CIF SP					30,00
6281	ADM 79	540,00	541,73	479,05	485,00	485,00
6281	AMR 79	75,00	119,00	119,00	119,00	119,00
6281	LUDOTHEQUE	29,00	30,00	40,00	45,00	45,00
6281	ANIMAL'OR	550,00	548,68	576,44	543,63	550,00
6281	CAUE	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
6281	ID79	100,00	200,00	200,00	200,00	200,00
6281	FREDON	40,00	71,32	72,00	71,32	69,00
6288	Stérilisation des Chats			500,00	500,00	250,00
65733	Fonds de solidarité au Logement	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
65733	Fonds Dép d'aide aux jeunes	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
65748	APE		2 255,00	2 300,00	1 275,00	1 400,00
65748	Foyer Rural	6 252,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	500,00
65748	Bibliothèque	2 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65748	MPP	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
65748	FNATH	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
65748	CRER	300,00	300,00	300,00	0,00	0,00
65748	USEP	227,70	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	MFR		1 750,00	0,00	0,00	0,00
65748	CUMAV	160,00	160,00	0,00	0,00	0,00
611	RGPD			2 000,00	780,00	780,00
TOTAUX		44 377,40	38 588,62	35 332,49	32 509,95	30 331,00
	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	65568	24 383 €			
	COTISATIONS/ ADHESION	6281	1 668 €			
	SERVICE EXTERIEUR AUTRE	6288	250 €			
	SUBVENTIONS VERSEES AU DEPARTEMENT	65733	100 €			
	SUBVENTIONS VERSEES PERSONNES DROIT PRIVE	65748	3 150 €			
	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE	611	780 €			

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, décide d'inscrire les subventions, adhésions et participations ci-dessus au budget :

La somme de 24 383€ sera inscrite au compte 65568

La somme de 1 668 € sera inscrite au compte 6281

La somme de 250€ sera inscrite au compte 6288

La somme de 100€ sera inscrite au compte 65733

La somme de 3 150€ sera inscrite au compte 65748

La somme de 780 € sera inscrite au compte 611

6. Fongibilité des Crédits

Rapporteur : Nicolas Ferré

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, sous la nomenclature comptable M57, la ligne « **dépense imprévue** » disparaît.

Pour compenser, l'ordonnateur a la possibilité de prévoir des virements de crédits de paiement entre chapitres (hors chapitre « dépenses de personnel » selon des limites définies par l'assemblée délibérante (maximum 7.5 %) : c'est la fongibilité des crédits.

Au-delà de cette limite, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative.

Cette autorisation n'est valable que sur l'année et sera débattue chaque année.

Décision :

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, autorise Monsieur le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

7. Vote du budget primitif 2024

Monsieur Le Maire expose les crédits proposés portés en section de fonctionnement (annexe 2) et d'investissement (annexe 3) du budget primitif. Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 132 550.52€**
- Section d'Investissement : **1 461 924.17€**

Décision :

Au vu des différents éléments (colonne PROP BP 2024 annexe 2 pour la section de fonctionnement et annexe 3 pour la section d'investissement),

le conseil municipal par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, vote cette proposition de budget.

Questions diverses

8. Questions diverses

- Mme Boussiquet voudrait savoir si elle pouvait réserver le hall et cuisine de la salle des fêtes de Vitré le 24 décembre 2024, Le conseil est d'accord et la salle sera disponible jusqu'au 25 décembre 2024 à 9h30.
- Elections du dimanche 9 juin 2024, un tableau est mis en place pour que les élus et habitants puissent se positionner sur différents créneaux pour les permanences.

Prochain Conseil Municipal : mardi 14 mai 2024

Fin de réunion : 23H15